



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU POLE METROPOLITAIN DU PAYS DE BREST

Séance du 05/02/2019

Référence
2019_02_03

Objet de la délibération
Compte de gestion 2018

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
45	29	35

Date de la convocation
28/01/2019

Date d'affichage
28/01/2019

Vote
A l'unanimité
Pour : 35
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2019 et le 5 Février à 10 heures 30 minutes, le Comité Syndical Du Pôle Métropolitain Du Pays De Brest, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la communauté de communes du Pays d'Iroise sous la présidence de CUIILLANDRE François, Président

Présent.e.s :

M. CUIILLANDRE François, Président, Mmes : ABIVEN Charlotte, BILIRIT Dominique, BRUBAN Claudine, GUILLORE Alexandra, LE VAILLANT Annie, MALGORN Bernadette, QUIGUER Tifenn, SOUDON Chantal, MM : CAP Dominique, GIBERGUES Bernard, GOULAOUIC Pascal, GOURTAY Michel, GOURVIL Arnel, GUEGANTON Loïc, KERMAREC Charles, LARS Roger, LECLERC Patrick, LINCOLN Andrew, MOUNIER Gilles, MOYSAN Daniel, PICHON Ronan, QUILLEVERE Bernard, RAMONE Louis, SALAUN Gilles, SIFANTUS Bruno, STEPHAN Yves, TALARMIN André, TANGUY Bernard
Suppléant(s) : BILIRIT Dominique (de Mme NICOLAS Gaëlle)

Excusé.e.s ayant donné procuration :

Mmes : BALCON Claudie à M. TANGUY Bernard, BELLEC Claude à M. KERMAREC Charles, BONNARD LE FLOCH Frédérique à Mme QUIGUER Tifenn, MM : CALVEZ Christian à M. GIBERGUES Bernard, LORCY Arnel à Mme LE VAILLANT Annie, SALAMI Réza à M. CUIILLANDRE François

Excusé.e.s :

Mmes : FORTIN Laurence, GODEBERT Viviane, NICOLAS Gaëlle, MM : JACOB Fabrice, LE TYRANT Jean Claude, MELLOUËT Roger, NEDELEC Yohann, OGOR Pierre, RIOUAL Bernard, TALARMAIN Roger, TRABELSI Hosny

Assistaient en outre à la réunion :

Mmes LE BARS Mickaële, RIOS Laura MM : CANN Thierry, GREBOT Benjamin

A été nommé secrétaire : TALARMIN André

Objet de la délibération :

Compte de gestion 2018

Après rapprochement du compte de gestion et du compte administratif, il apparaît que le compte de gestion présente des résultats concordants avec ceux de l'ordonnateur.

En conséquence, il est proposé aux membres du Comité syndical de déclarer que le compte de gestion 2018 établi par le Trésorier, n'appelle ni observation, ni réserve de leur part.

Envoyé en préfecture le 12/02/2019

Reçu en préfecture le 12/02/2019

Affiché le



ID : 029-200033736-20190205-2019_02_03-DE

Décision du Comité syndical :

A l'unanimité, les membres du Comité syndical déclarent que le compte de gestion 2018 établi par le Trésorier, n'appelle ni observation, ni réserve de leur part.

A Brest,

Le Président,

François Cuillandre